



Extrait du OIEau

<http://www.oieau.fr/oieau/notre-actualite-et-avancement-de/article/69-organisations-du-monde-entier>

69 Organisations du Monde entier signent le "Pacte Mondial pour une Meilleure Gestion des Bassins"

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -
Date de mise en ligne : jeudi 1er décembre 2011

OIEau

69 Organisations du Monde entier signent le "Pacte Mondial pour une Meilleure Gestion des Bassins"

Initié par le Réseau International des Organismes de Bassin (RIOB), ses Réseaux Régionaux en Afrique, Amérique, Asie, Europe et Méditerranée, et les 12 Comités de Bassins français de Métropole et d'Outre-Mer, ce "Pacte Mondial" a été signé le vendredi 16 Mars 2012 à Marseille par 69 organismes de tous les continents, dont les bassins concernent 33 Pays.

Les signataires s'engagent à appliquer dans leurs bassins respectifs les principes de gestion reconnus comme les plus pertinents et les plus efficaces à partir de l'expérience acquise sur le terrain par les Organismes-Membres du RIOB depuis maintenant plus de 18 ans.

Ils affirment en préalable que les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, qu'ils soient locaux, nationaux ou transfrontaliers, sont bien les territoires appropriés où doit être organisée la gestion solidaire des ressources en eau, des écosystèmes aquatiques et de toutes les activités liées à l'eau, afin de pouvoir faire face aux changements globaux liés à l'augmentation rapide de la population mondiale, aux migrations, à l'urbanisation croissante, au changement climatique...

Ils encouragent les Pays riverains partageant les bassins des fleuves, lacs et aquifères transfrontaliers à organiser une gestion concertée, à signer les accords de coopération indispensables et à créer les institutions nécessaires à leur application.

Ils expriment leur volonté de s'engager, aux côtés de leurs gouvernements nationaux et des institutions internationales, pour :

- améliorer la gouvernance de l'eau, faciliter la création d'Organismes de Bassin là où ils n'existent pas encore, renforcer les organismes existants,
- organiser le dialogue avec les parties prenantes reconnues au niveau de leurs bassins,
- faciliter, sur la base d'un état des lieux préalable, l'accord des différents acteurs sur "une vision partagée de l'avenir de leur bassin" et à élaborer, dans la concertation et la transparence, des Plans de Gestion pour fixer les objectifs à atteindre à moyen et long terme,
- élaborer des programmes d'actions et d'investissements successifs, qui répondent aux priorités économiques, sociales et environnementales des bassins,
- mieux valoriser l'eau et veiller à une utilisation économe de cette ressource rare en assurant un meilleur contrôle de la demande, en encourageant l'adoption d'usages plus efficaces et selon le cas, le recours à des ressources non conventionnelles,
- mieux prendre en compte l'importance des écosystèmes et les services qu'ils rendent dans les décisions d'aménagement et de gestion des bassins,
- mobiliser les ressources financières indispensables pour mener à bien les réformes de gouvernance, assurer dans la durée une bonne gestion des bassins et réaliser les programmes d'actions et d'investissements nécessaires et en garantir un fonctionnement durable,
- organiser dans chaque bassin la collecte harmonisée des données dans le cadre de Systèmes Intégrés d'Information,
- soutenir les initiatives des institutions de coopération régionale pour l'harmonisation des politiques et des législations dans le domaine de l'eau et pour l'élaboration de programmes d'actions concertés au niveau des bassins,
- renforcer la coopération institutionnelle et technique avec des Organismes de Bassins homologues de leur région ou d'autres parties du Monde,
- organiser une meilleure liaison avec les Organismes de Recherche, afin de mieux orienter leurs travaux dans les domaines prioritaires qui concernent la gestion des bassins et diffuser rapidement leurs résultats sur le terrain.

Ils se sont aussi engagés à faire la promotion du Pacte auprès des Organismes de Bassin qui n'ont pas pu se

69 Organisations du Monde entier signent le "Pacte Mondial pour une Meilleure Gestion des Bassins"

rendre à Marseille pour les inviter à les rejoindre en devenant également et rapidement signataires.

Parmi les 69 signataires, on note les Organismes de Bassin Transfrontaliers africains, ainsi que par exemple l'ensemble des Comités de Bassin du Québec et tous les Comités de Bassin Brésiliens représentés par leurs Associations nationales, et aussi les Organismes de Bassins-pilotes du Cambodge, du Laos et du Vietnam dans le Bassin du Mékong ...

L'engagement prévoit par ailleurs la création d'un passeport symbolique de bassin pour renforcer le sentiment d'appartenance des citoyens au bassin de leur fleuve.

Les Organismes de Bassins français se sont engagés à monter au maximum légal autorisé de 1% de leur budget leurs actions de coopération avec les pays les moins avancés et de multiplier par deux leurs accords de jumelage avec des bassins à l'étranger.

Enfin, les Offices Départementaux de l'Eau des Départements français d'Outre-Mer se sont engagés à créer un **réseau des Iles-Bassin**, pour intégrer dans les concepts d'aménagement le caractère insulaire et spécifique lié à la petitesse du territoire et la forte liaison entre les eaux terrestres et les eaux littorales, notamment des lagons coralliens.